Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212203004-20260907-DCM_2026_045-DE

Commune de St Hervé Côtes d'Armor Côtes d'Armor	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de SAINT – HERVÉ
	SEANCE DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six le sept septembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Hervé se sont réunis à la mairie – 5 rue des manoirs à Saint-Hervé, sous la présidence de M. Le Maire, Damien DEFFONTAINES, convoqués le premier septembre deux milles vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents : M DEFFONTAINES Damien, Mme VERGNES Régine, M. LE HELLEY Michel, Mme LELONG Sylviane, M. LECANT Emmanuel, Mme DORMOIS Rozenn, M. Xavier QUENAULT, M. Xavier ROBIC, Mme MORIN Annick.

Formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents, excusés : Mme Catherine GALERNE donne pouvoir à Mme Régine VERGNES et M. Teddy HIBON donne pouvoir à M. Damien DEFFONTAINES.

Mme Sylviane LELONG a été désignée comme secrétaire de séance.

N° d'acte : **DCM-2026-045**	**VALIDATION DE DIVERS DEVIS**

M. Le Maire rappelle que suite au conseil municipal du 20 juillet, l'assemblée avaient demandées des devis complémentaires pour l'accès aux logements des 4 couleurs. Il fait savoir que deux autres entreprises ont refusé le chantier. Il faut donc statuer sur les devis reçus.
EKO BAT propose un devis de 6 971.71€TTC
A.HINAULT propose un devis de 11 642.40€TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir EKO BAT pour un montant de 5 809,76€HT soit 6 971,71€TTC. Autorise M. Le Maire à signer tous documents administratifs et comptables.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212203004-20260907-DCM_2026_045-DE

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les lieux, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Monsieur Le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à SAINT-HERVE, le 08/09/2026

Mme Sylviane LELONG,
Secrétaire de séance,

M. Damien DEFFONTAINES
Maire,